

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . . . fi. 7 — Payable
„ la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fi. 1.50 timbre
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES.

Chez M. van Veecken, libraire, et
chez les Héritiers Doorman, li-
braires, Lange Pooten, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, VENDREDI 26 JANVIER.

Revue Politique.

C'est une lutte importante que celle engagée en ce moment en France, entre l'assemblée nationale cherchant à prolonger son existence, contrairement à l'opinion publique qui demande la dissolution de la chambre, et le ministère voyant dans le départ de la constituante et l'arrivée de la législative, le seul moyen de parvenir enfin à écarter, à dissiper l'incertitude de la situation.

Après les illusions et les déceptions qui coûtent à la France depuis un an et demi deux milliards par mois, ce qui importe, c'est que chacun voie devant soi un avenir dégagé d'incertitude. C'est ce que tout le monde veut, mais le remède à la situation actuelle par une autre assemblée, est-il le seul remède à la situation? Est-ce ainsi qu'on parviendra à écarter entièrement les difficultés, les complications qui peuvent encore surgir, à éclaircir dès à présent le nuage déjà si obscur de l'incertitude? Nous ne le pensons pas.

En supposant que la proposition-Rateau soit adoptée telle qu'elle a été présentée, croit-on qu'on aura mis un terme à l'incertitude, parce qu'au mois de mars on pourra procéder à des élections générales? Les difficultés seront-elles moindres alors? Nous en doutons. L'assemblée législative de 1849, élue sous l'empire d'un esprit très différent de celui qui a conçu la constitution de 1848, fera à l'égard de cette constitution ce que fait aujourd'hui le cabinet du 20 décembre à l'égard de l'assemblée nationale. Elle accusera la constitution d'être la cause de son impuissance et l'obstacle principal au retour de la confiance, à la reprise du travail, à la résurrection du crédit. La nouvelle chambre demandera la révision de la constitution. Elle en a le droit, sans doute; mais une restriction a été mise à l'exercice de ce droit: ce n'est que dans la dernière année d'une législature que l'assemblée peut émettre le vœu que la constitution soit modifiée en tout ou en partie; donc, aucune révision ne pourrait avoir lieu régulièrement avant 1852. Ainsi pour l'effectuer, il faudrait recourir à un coup d'état ou à un appel à la nation, mesure extrême qui remettrait en question tout ce qui a été décidé et institué depuis le 24 février. Nous ne pensons pas que ce soit là d'efficaces moyens de mettre un terme à l'incertitude de l'avenir. Pour être convaincu, il ne faut qu'un peu de prévoyance et de sagacité.

Tout en reconnaissant cependant l'importance de l'obstacle venant de la présence de l'assemblée nationale, il nous semble qu'il y a un danger plus sérieux qui menace la France et qui est d'ordre politique. C'est l'absence d'une politique extérieure nettement définie, fermement adoptée, hautement proclamée, qui règle les rapports de la nation française avec l'Europe.

Que le gouvernement ait enfin une politique extérieure qui cesse d'être flottante et qui dégage la France partout où elle a été inconsidérément engagée. Que le ministère proclame hautement à la tribune la politique de non-intervention et provoque dans l'assemblée un débat approfondi, un débat qui oblige tous les partis à venir exposer chacun la fin et surtout les moyens de sa politique. Dès lors la politique extérieure de la France ainsi définie, le ministère pourra se mettre résolument à l'œuvre pour combler le déficit qui existe entre les recettes et les dépenses, le déficit qui tend constamment à s'agrandir. Une fois que le gouvernement français sera largement entré dans la voie des décisions, l'incertitude qui s'oppose à la reprise du travail, au retour de la confiance, à l'essor du crédit, ne tardera pas à se dissiper entièrement.

C'est dans l'exagération toujours croissante des dépenses sans proportion avec le chiffre des recettes et le poids des impôts, que gît tout le mal, tout le danger de la situation; il ne faut pas le chercher ailleurs, et cette exagération provient, on n'en saurait douter, de l'absence de toute direction, de tout principe qui détermine les rapports extérieurs de la France avec l'Europe. Faites-moi une bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. Jamais ce mot ne fut plus vrai qu'aujourd'hui.

Le gouvernement français aurait-il enfin compris la nécessité de se faire une bonne politique, de se procurer de bonnes finances? Les chiffres les plus importants de la situation financière de la république française pour l'année 1849 viennent d'être publiés par le ministère. L'armée sera réduite au chiffre de 380,000 hommes, la marine de 120,000 hommes sur la classe de 1848; et la marine comptera plus que dix vaisseaux de ligne armés, diminués de moitié environ sur l'effectif du gouvernement de juillet.

Les détails que nous publions plus loin à ce sujet sont d'un haut intérêt; ils nous semblent contenir une déclaration de paix à l'Europe bien plus nette que tout ce qui a été dit et fait depuis l'avènement de Louis-Napoléon.

La majorité de l'assemblée nationale de France commence à se plus rir des propositions qui demandent sa dissolution; elle fait mieux, elle se fâche tout rouge contre ce nouvel exercice du suffrage universel. A l'ouverture de la séance d'avant-hier, M. le général Bugeaud a déposé une pétition de sept mille cinq cents citoyens de la Charente-Inférieure, qui réclament la plus prompte dissolution de l'assemblée. Trois autres représentants ont aussi déposé des pétitions converties, les unes de dix-huit mille, les autres de cinq mille quatre cents signatures. Ces manifestations contre sa propre existence ont excité le mécontentement de la majorité; elle a essayé de couvrir de ses clamours ceux de ceux qui apportaient à la tribune l'expression des vœux de leurs électeurs pour la dissolution de la chambre, et elle a demandé l'application de l'article du règlement qui s'oppose à

tout développement au moment du dépôt des pétitions. De son côté, le président de l'assemblée nationale, M. Marrast, a prétendu équivoquer sur les termes du règlement: à l'entendre on n'aurait pas le droit de présenter les pétitions à la tribune, mais seulement de les déposer sur le bureau du président. Et pourquoi cette manœuvre élitaine? Simplement pour empêcher la manifestation solennelle, publique, de l'expression fréquemment renouvelée de la pensée générale. Sous ce régime de liberté et de publicité, on voudrait supprimer la parole des opposants: voilà où en est aujourd'hui la France, et les hommes de la veille lui en réservent bien d'autres, si on les laisse faire. Plusieurs membres de l'assemblée ont énergiquement protesté contre cette interprétation donnée au règlement par leur président.

Après ce vif débat, la discussion a été reprise sur la loi relative au conseil d'Etat, mais avec une mollesse et une inattention déplorables. Et voilà l'assemblée qui se flatte la prétention de faire les fameuses dix lois organiques! Evidemment, la vie parlementaire s'est retirée de ce corps qui, comme celui d'un patient usé par la maladie, ne retrouve plus les apparences de la force que lorsqu'il est comme galvanisé par une agitation fébrile.

Cette question de la dissolution de l'assemblée ou du renversement du ministère est toujours celle qui préoccupe exclusivement les esprits à Paris, et l'on attend avec une vive impatience la discussion sur la proposition-Rateau, qui doit mettre fin, dit-on, aux incertitudes. Une indisposition de M. Grévy a forcé de renvoyer au lendemain le rapport qu'attendait avant-hier l'assemblée nationale sur cette proposition.

Le gouvernement qui s'est attribué la dictature à Rome vient de décréter l'établissement d'une junte de salut public. La mission de cette junte est de veiller à l'exécution de la loi sur la constituante. On ne dit pas quelles peines seront infligées à ceux qui s'y opposeraient, mais on les menace de toute la rigueur des lois. S'agirait-il, par hasard, de dresser la guillotine sur les places publiques des villes pontificales?

Pour que les révolutionnaires romains recourent à de tels expédients, il faut, en vérité, que leurs affaires soient en bien mauvais état. Chaque matin, leurs journaux répètent sur tous les tons que le peuple ne prend nul souci de l'excommunication; mais ils ont beau le répéter, les cris de colère qu'elle leur arrache montrent clairement qu'il n'y a que mensonge dans leurs assertions. D'ailleurs, si les paroles du souverain-pontife avaient été de nul effet, à quoi bon cette recrudescence de terrorisme? La vérité est que l'on veut placer les populations sous le coup de la peur, afin de les obliger à enfreindre la défense du saint-père. Il ne reste plus pour couronner l'œuvre qu'à menacer du coup de la guillotine les voleurs pontificaux.

Les Autrichiens se concentrent sur la rive gauche du Pô; leur quartier général est à Ariano. On parle de la concentration à Capoue d'un corps de 8,000 hommes, Suisses, Napolitains et Espagnols.

Les nouvelles de Hongrie continuent d'être favorables à l'armée autrichienne. On a reçu à Vienne, le 18 au soir, un rapport sur la nouvelle victoire remportée par les troupes impériales sur les insurgés de Hongrie. Cette fois c'est le général Simonich qui a battu les Hongrois.

Nous recevons encore aujourd'hui des nouvelles défavorables sur les résultats des élections primaires qui viennent d'avoir lieu en Prusse. Nous avons déjà dit que dans plusieurs villes importantes, à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Bonn, à Coblenz, la victoire est restée au parti démocratique, et qu'il en est de même à Berlin. En Westphalie aussi, notamment à Munster, l'opposition a obtenu d'importants succès. Tout cela est d'assez mauvais augure pour le gouvernement.

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier que le parlement allemand avait commencé, dans sa séance du 22, la discussion des propositions et amendements qui lui sont soumis sur la question de la durée de la dignité suprême, et qu'aucune décision n'était intervenue dans cette séance. Dans la séance du lendemain, l'assemblée a procédé au vote sur les différentes propositions. Aucune n'a été acceptée.

L'hérédité de la dignité impériale a été repoussée par 263 voix contre 211;

L'élection à vie par 413 contre 39;

L'élection de la couronne pour 12 années, alternativement à la Prusse, à l'Autriche, à la Bavière, à Hanovre et au Wurtemberg, par 442 contre 14;

L'élection pour six ans, par 284 contre 196;

Enfin, l'élection pour trois ans, la première fois par l'assemblée nationale, ensuite par les deux chambres réunies, a été repoussée également par 305 voix contre 120.

Ce résultat négatif avait été annoncé d'avance par la Gazette des Postes de Francfort.

Le Standard cite une lettre de Geylan du 13 décembre, dans laquelle il est dit qu'une grande partie de la population s'est soulevée et a détruit toutes les plantations appartenant aux colons anglais. Au départ du courrier, l'insurrection n'avait pas encore été comprimée.

S. A. R. le Prince d'Orange est arrivé dimanche matin à Londres. M. le comte Schimmelpenninck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire néerlandais près la cour de St-James, a reçu S. A. R. au débarcadère.

Nous trouvons dans le recueil des procès-verbaux des séances de l'Académie des sciences de Paris l'opinion émise par ce corps savant sur un procédé nouveau qu'avait soumis, il y a quelque temps, à l'examen et à l'appréciation de cette académie M. le docteur Em. Stein de La Haye. Nous sommes heureux d'avoir

à enregistrer le succès qu'un de nos compatriotes vient d'obtenir en cette circonstance. Voici un extrait de la séance du 6 novembre 1848 de l'Académie des sciences de Paris:

" M. Velpeau lit, en son nom et celui de MM. Flourens et Andral, un rapport sur un mémoire adressé à l'Académie par M. le docteur Em. Stein (de La Haye), relatif à un mode de tamponnement des voies génitales, dans les cas d'hémorrhagie utérine, chez les femmes enceintes. Après avoir décrit le procédé de M. le docteur Em. Stein, M. le rapporteur propose de déclarer:

1° Que le moyen hémostatique que ce médecin propose est utile, et qu'il doit être préféré au tamponnement ordinaire dans les cas de perte ou d'hémorrhagie par implantation du placenta sur le col de l'utérus;

2° Que la vessie indiquée par ce médecin, employée déjà par d'autres, n'avait été conseillée ni sous la même forme, ni dans un but exactement semblable;

3° Enfin, que ce procédé, dans son entier, est digne d'estimer et de récompenser l'Académie.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées par l'Académie.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Paris, 24 janvier 1849.

Je puis vous garantir, comme officielle, la nouvelle de la demande d'une intervention armée adressée par le pape à l'Autriche. Dès que cette demande a été connue à Paris; et uniquement à cause de cela, les ordres pour les armements extraordinaires dont les journaux vous ont donné connaissance, ont été expédiés à Toulon. Le gouvernement s'est résolu, non pas, ainsi qu'on l'avait cru partout, — je vous ai déjà désabusé à cet égard il y a trois jours (1), — à rétablir le St-Père dans sa puissance temporelle, mais à se mettre en mesure de ne pas souffrir, au moyen d'une prompte expédition vers un des ports romains, que l'Autriche intervienne seule par les armes dans les affaires de Rome.

Cette résolution du cabinet français est-elle sage, conforme à une politique rationnelle, et telle que le réclament aujourd'hui la situation intérieure du pays et le besoin de se concilier la confiance de l'Europe? Je n'hésite pas à me déclarer pour la négative. On va se traîner dans la vieille ornière tracée par la pitoyable politique de M. Thiers. C'est grâce au système brouillon et arriéré de M. Thiers, et pour arracher quelques applaudissements aux bandes de la galerie que la France, sans avoir rien fait par là pour sa véritable grandeur ni pour sa gloire, a dépensé depuis dix-huit ans des milliards rien qu'à se mêler de ce qui se passe dans tous les autres pays, et à intervenir partout. Si la république ne sait pas s'élever au dessus d'une politique ruineuse et mesquine à la fois, elle devient infidèle, dès son début, et dans un des points les plus essentiels de sa haute mission, au manifeste du président, que l'Europe avait salué avec espoir et confiance parce qu'elle y voyait l'inauguration d'une nouvelle ère de politique extérieure.

Il paraît, du reste, que la faute que je viens de signaler restera pour le moment à l'état de projet, car je sais positivement que l'Autriche a refusé d'intervenir à main armée dans les différends entre le St-Père et ses sujets.

On a distribué avant-hier à l'assemblée nationale de France le premier et le troisième volumes de la situation financière de 1849, à l'appui du projet de loi sur ce budget, présenté à l'assemblée dans la séance du 10 décembre de l'année dernière. Le premier volume contient les documents généraux et les tableaux des recettes et des dépenses pour 1849, ainsi que le budget particulier du ministère des finances. Le troisième renferme les budgets particuliers de la guerre et de la marine. Le second volume, qui contiendra les budgets des autres ministères, ne sera communiqué à l'assemblée que dans les premiers jours du mois prochain.

Nous reproduisons textuellement l'état comparatif du budget de 1849 avec celui du budget révisé de 1848:

Les recettes de 1849, comparées à celles de 1848, se trouvent diminuées, d'une part, de la somme importante de . . . fr. 437,718,732

provenant de la suppression de la contribution extraordinaire des 15 centimes additionnels pour 191 millions 260,000 fr., de divers produits éventuels pour 12 millions 280,000 fr., et du rattachement d'une ressource extraordinaire de 232 millions 60,000 fr. procurée par l'emprunt du 24 juillet et par celui qu'ont souscrit les porteurs d'actions du chemin de fer de Paris à Lyon.

D'une autre part, les recettes sont augmentées de résultat d'un produit résumé de 99 millions 230,000 fr. attendu de l'impôt sur les revenus mobiliers et des droits additionnels proposés sur les donations et successions, d'une amélioration d'environ 83 millions 873,000 fr. sur les impôts et revenus indirects, d'un accroissement de 35 millions 44,000 francs sur la réserve de l'amortissement, et de 9 millions de francs sur les versements de la compagnie du chemin de fer du Nord.

La diminution des recettes de 1849 peut donc être évaluée à . . . 193,002,220

Quant aux dépenses, elles sont, d'une part, diminuées de . . . 219,985,329

laquelle somme représente toutes les réformes et réductions introduites ou projetées dans les différents services publics, notamment dans les ministères des travaux publics de la guerre et de la marine.

D'une autre part, elles sont augmentées, par suite de l'accroissement de la dette publique, d'une somme de . . . 41,493,952

La réduction des dépenses est aussi, en résultat, de . . . 178,491,377

et le découvert du budget de 1849, rapproché de celui de 1848, présente une augmentation finale de . . . 15,510,852

Le budget des dépenses présente des réductions notables dans toutes les parties des services publics, à l'exception du budget de l'instruction publique et de celui des cultes, qui se sont accrus de près de 3 millions; et de la dette flottante qui a augmenté de 41 millions les charges de l'Etat.

Le budget de la guerre présente une diminution de 76 millions 111,450 fr. L'effectif de l'armée, qui au 1^{er} décembre de

(1) Cette lettre ne nous est point parvenue.

l'année dernière était de 502,196 hommes et 100,432 chevaux, se trouverait réduit de 121,372 hommes et 8,022 chevaux. Il ne serait plus, à la fin de cette année, que de 380,824 hommes et 92,410 chevaux, dont 98,000 hommes et 15,490 chevaux seraient employés en Algérie.

Le budget de la marine est diminué de 22 millions 73,029 fr. La flotte active se composera de 10 vaisseaux, dont 2 à batteries flottantes; de 8 frégates, de 18 corvettes, de 24 bricks, de 12 transports et de 24 goëlettes et cutters montés par 20,000 matelots environ. Il y aura en outre 2 vaisseaux et 5 frégates en disponibilité de rade et 8 vaisseaux et 10 frégates en commission de port.

Les bâtiments à vapeur appartenant à la flotte active se composeraient de 10 frégates, 12 corvettes et 34 avisos. Vingt-et-un bâtiments, dont 9 frégates, 6 corvettes et 6 avisos, resteraient en outre en commission de port.

Nouvelles d'Allemagne.

Les nouvelles de Berlin reçues aujourd'hui confirment celles d'hier sur l'issue des élections. La partie de la gauche a complètement triomphé. Il en est de même dans plusieurs autres provinces.

— Le *Moniteur de Prusse* annonce que le roi a conféré à MM. Guizot et Cauchy, membres de l'académie des sciences de Paris, l'ordre du mérite pour les sciences et les beaux-arts.

— L'arrestation à Detmold de deux républicains rouges a donné lieu, le 21 de ce mois, à quelques désordres. Une bande de 5 à 600 hommes voulait délivrer les prisonniers. On craignait des troubles sérieux pendant la nuit.

— Les journaux de Vienne sont remplis de nouvelles sur les inondations qui s'étendent jusqu'à Presbourg.

— Le gouvernement autrichien vient de défendre positivement la formation de communautés catholiques-allemandes.

— La diète de Kremsier a adopté, le 19 de ce mois, le § 4 de la nouvelle constitution ainsi conçu :

« La liberté des personnes est garantie. Nul ne doit être soustrait à son juge légal; des tribunaux privilégiés et exceptionnels ne peuvent exister. Personne ne peut être arrêté qu'en vertu d'un mandat motivé, à l'exception du flagrant délit. Le mandat d'arrêt doit être communiqué immédiatement au prévenu, ou au moins dans les 24 heures qui suivent l'arrestation. Toute personne arrêtée par les agents de la sûreté publique doit être livrée aux tribunaux compétents dans les 24 heures, ou être mise en liberté. Tout prévenu doit être mis en liberté sous caution à fixer par la loi, à l'exception des cas déterminés par la loi pénale. »

— M. Doblhoff a quitté Vienne, se rendant à La Haye.

— Une exécution capitale a eu lieu à Presbourg. Un nommé Dressler a été fusillé pour crime de lèse-majesté, et pour avoir cherché à exciter les habitants à la révolte.

— M. le comte de Meden vient d'être nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie près la cour de Vienne.

Seizième bulletin de l'armée autrichienne.

D'après des nouvelles du quartier-général d'Ofen en date du 15, le prince Windischgrätz a ordonné la création des trois districts militaires, suivants: Le premier, composé des comitats des Resbourg, Neutra, Trenchin, Arva, Liptau, Trooz, Sohl, Bacs et Comorn, est placé sous les ordres du lieutenant-feld-marschal Kempen, avec siège à Presbourg; le deuxième, comprenant les comitats de Pesth, Weissenbourg et Gran, et les districts de Cuman et des Jazyg, est placé sous les ordres du lieutenant-feldmarschal Wehna, avec siège à Ofen, et le troisième, composé des neuf comitats longeant l'Autriche et déjà occupés, est placée sous les ordres du général major Buries, avec siège à Oedenbourg.

Le lieutenant-feldmarschal S. Esorich, chargé de poursuivre la colonne en retraite, aux ordres de Görgey, dans la direction de Schemnitz, avec huit bataillons, six escadrons et six batteries, s'était déjà porté en avant le 15 dans cette direction, pendant que le général-major Götz s'avancait vers Neusohl et Kremnitz.

Le chef d'insurgés Messaros parcourait la contrée d'Erlau. La brigade Ottinger avait occupé dès le 13 Szolnok, où elle avait trouvé 98,000 setiers de grain. Le colonel Horwath a occupé Veszprim et Stuhlweissenbourg.

Le chemin de fer entre Pesth et Szolnok sera entièrement praticable dans quelques jours.

Un voyageur rapporte que Cambrn a été bombardée le 13.

— Les journaux de Francfort nous manquent depuis deux jours.

— Il s'est formé à Francfort une société de délégués du nord, dans le but de réformer et d'unifier les tarifs du Zollverein. Le nord de l'Allemagne est pour la liberté du commerce et contre les droits de protection.

Le sud, pays manufacturier, est contre la liberté et en faveur des droits très-élevés. Aussi cette société unitaire ne s'est-elle réunie que pour se séparer avec éclat. Toutefois, les délégués du nord sont restés et continuent leur œuvre. Ils ont posé les principes suivants pour tout le Zollverein :

- « Aucun droit ne doit peser sur les objets de première nécessité: le droit sur les autres articles de grande consommation, tels que vins, épices, denrées coloniales, etc., ne doit en aucun cas excéder le taux le plus propre à assurer la recette la plus considérable.
- » Aucun droit, à moins qu'il ne dépasse 3p. c., ne sera établi sur les matières premières des industries et les demi-fabrics (fil);
- » Les droits à l'importation sur les produits manufacturés ne pourront être supérieurs à 10 p. c. de la valeur moyenne;
- » Tous les droits d'exportation seront abolis;
- » Il n'y aura ni lois de navigation, ni droits différentiels, ni droits de transit, ni primes à l'exportation. »

En outre, il s'est formé une société de libre échange. Les manufacturiers du sud, à leur tour, ont formé une autre société dans un but contraire.

Cologne, 24 JANVIER. — Le parti constitutionnel a échoué dans les élections primaires dans notre voisinage. A Cologne même, les 2/3 environ des électeurs élus appartiennent au parti démocratique et beaucoup même à la classe ouvrière. Nous avons déjà dit qu'à Bonn les démocrates ont eu un succès plus décisif encore. A Coblenz, sur 77 électeurs à nommer, l'autre parti a fait passer 76 de leurs candidats. A Ehrenbreitstein les élections ont eu lieu dans le même sens; aussi entend-on annoncer de toutes parts la victoire complète de la démocratie. A Dusseldorf 141 candidats démocrates ont passé sur 167 électeurs à élire; le nombre des démocrates élus dans le ressort de cette ville s'élève à 115.

Bonn, 22 JANVIER. — Des 21 sections électorales de Bonn, 17 n'ont élu que des candidats démocratiques, et l'une a nommé deux démocrates contre un constitutionnel. Ainsi les électeurs de Bonn sont presque tous des démocrates, de même que ceux des environs, dont les élections primaires ont produit des résultats à peu près semblables.

Coblenz, 22 JANVIER. — Autant que le résultat des élections primaires est connu jusqu'ici, le parti démocratique semble triompher.

Munich, 20 JANVIER. — Une députation du *Marsverein* s'est rendue hier soir auprès du ministre Beisler, afin de l'interpeller au sujet de l'introduction ou de la non-introduction des droits fondamentaux, ceux-ci n'étant pas encore promulgués par l'organe constitutionnel. A cette occasion la députation a remis un mémoire au ministre bavarois.

La réponse du ministre a été communiquée le même soir à la réunion du *Marsverein*. La voici :

« Soyez convaincus, Messieurs, que le gouvernement bavarois veut, plus que tout autre, l'unité de l'Allemagne, mais nous différons d'opinions sur les moyens et les voies de parvenir à l'unité. La publication des droits fondamentaux ne peut avoir lieu sans le consentement des états, parce qu'elle constituerait un changement de la constitution, qui exposerait le ministère à être mis en état d'accusation par les états. »

Le président de la députation doit avoir répondu qu'il ne pouvait plus être question d'une discussion des droits fondamentaux par la diète bavaroise, ces droits étant une propriété commune de l'Allemagne entière.

Les deux présidents de la seconde chambre, le baron de Lerchenfeld et le comte Heggenberg, sont entrés aujourd'hui en fonctions. Il paraît cependant que le baron de Lerchenfeld n'a accepté que provisoirement et dans le dessein de ne pas s'exposer par un refus à retarder l'ouverture de la diète.

La procession solennelle à l'église, qui précède l'ouverture de la diète, aura lieu lundi matin, et le roi ouvrira l'assemblée en personne le jour même ou le lendemain.

— Nous avons fait connaître les résolutions prises par la seconde chambre de Dresde, dans sa séance du 20 janvier. Voici le résumé de la discussion importante qui a eu lieu à ce sujet; il s'agissait de la question du chef de l'empire :

M. le vice-président Schaffrath développe une proposition dont le but est, dit-il, de mettre au grand jour la volonté du peuple allemand dans cette question, et non de faire une démonstration ou de vouloir agir sur l'assemblée nationale allemande. Les républicains et les démocrates, parce qu'ils croient que c'est par l'empire qu'ils parviendront le plus facilement à leur but, préconisent un empereur; comme aussi les constitutionnels qui, en voulant un empereur héréditaire, veulent en même temps l'anéantissement des monarchies particulières, en plaçant une monarchie au-dessus des autres. Placer la Prusse à la tête de l'Allemagne, c'est faire l'Allemagne prussienne. Je ne puis admettre les arguments des partisans d'un empereur lorsqu'ils disent que, si la Prusse n'arrivait pas à la tête de l'Allemagne, elle serait perdue pour l'Allemagne; cela ne serait pas digne d'un gouvernement allemand, d'une nation allemande. Ce serait mépriser l'unité allemande au prix de la couronne impériale allemande. Je veux la continuation des états particuliers comme la meilleure garantie contre une centralisation qui tuerait la liberté. Enfin, que deviendraient les contribuables si on réalisait l'idée d'un empereur? Le point des subsides serait inévitablement la première pierre d'achoppement. La Saxe ne peut pas donner de son côté rien de plus que ce qu'elle a déjà donné. Elle n'est pourtant pas si faible qu'elle ne puisse contribuer quelque peu dans la balance.

Après que la clôture des débats eut été prononcée, le ministre d'Etat, M. de Pfordten, prit la parole :

« Le gouvernement, dit-il, n'a fait aucune espèce de déclaration touchant cette question ni à Francfort, ni à Berlin, ni directement, ni indirectement, à l'exception de propositions générales faites depuis environ 8 mois. Cela a eu lieu par deux motifs; d'abord, les négociations avec l'Autriche sont terminées et puis l'assemblée nationale elle-même n'a pas encore mené à fin la question du chef de l'empire; jusque-là le gouvernement ne donnera aucune espèce de déclaration. Au reste, il a maintenu le principe que l'assemblée nationale n'est pas appelée à donner seule la constitution, mais bien avec la coopération des gouvernements et des Etats. Le gouvernement saxon n'a jamais abdiqué son indépendance, mais jamais non plus son amour pour la patrie. C'est pourquoi il ne donnera pas non plus aujourd'hui de déclarations prématurées, dans l'intérêt de la patrie. »

Assemblée nationale allemande.

(Suite de la discussion sur la question du chef de l'empire.)

M. Ahrens défend le quatrième préavis de la minorité, portant que le chef de l'empire sera élu pour six ans. Le peuple allemand, dit-il, n'a point songé à un chef unique; on a toujours envisagé l'idée d'un empereur héréditaire comme un rêve du moyen-âge. Cette idée est une ironie du despotisme et de l'absolutisme, qui enjambe sur l'époque actuelle pour en paralyser le progrès. M. Bassermann a cité la Belgique. Mais dans ce pays le roi a été librement choisi par le peuple; il ne s'appuyait pas sur une maison puissante, et s'il n'avait pas vécu si longtemps en Angleterre, où il a appris à connaître le mécanisme constitutionnel, le développement ne se fût pas fait en Belgique d'une manière aussi heureuse. Je vois dans l'élection du chef de l'empire le moyen le plus convenable de frayer la voie à la nouvelle liberté et au nouvel ordre de choses. Il nous faut laisser le champ libre à l'avenir et aux éventualités qui peuvent résulter de notre situation. L'Autriche adhère à l'état fédéré, mais pour cela il est nécessaire que de prime abord nous ne l'offensions pas dans la question du chef de l'empire.

M. Beda-Weber: M. Bassermann nous a dit que le peuple du Sud de l'Allemagne éprouvait des sympathies pour un empereur prussien, mais il ne l'a pas prouvé. La Prusse a pour elle les sympathies des petits princes, qui ne sont pas, à mon avis, celles du peuple. (Adhésion à gauche.) M. Bassermann invoque à l'appui de ses assertions les adresses en faveur de la Prusse, j'ignore de quel droit. Lorsque dans des adresses on protesta contre la translation du siège de l'assemblée constituante de Prusse et l'octroi d'une constitution, M. Bassermann n'y attacha pas beaucoup d'importance. La prédilection de MM. Bassermann et de Gagera pour un empereur prussien doit être attribuée à leurs habitudes de jeunesse, parce qu'ils ont toujours vécu dans de petits états. M. Bassermann reproche à la gauche d'être contraire à l'unité de l'Allemagne, il aurait dû dire à l'unité prussienne. La gauche ne siège pas seule dans cette assemblée; un grand nombre d'hommes honorables qui ont résisté fortement à toute tentation votent avec la gauche. On a laissé à l'Autriche une porte ouverte par laquelle elle puisse entrer plus tard dans la petite Allemagne. Mais l'Autriche n'y entrera pas par cette porte, car on ne tardera pas à s'apercevoir que cette petite Allemagne ne réalise pas les espérances auxquelles on s'était livré. M. Dahlmann veut nous effrayer au moyen des Français; mais dans la question de l'armistice, il n'a éprouvé aucune crainte et a provoqué une crise ministérielle; qu'est-ce qui lui inspire maintenant ces frayeurs? J'honore la bravoure de l'armée prussienne, mais si toutes les tribus allemandes ne sont pas unies, on livrera des batailles comme celles de Iéna et d'Austerlitz, mais non comme celle de Leipzig.

L'orateur rectifie ensuite l'assertion de M. Stahl, qui avait prétendu que dans les années de disette l'Autriche avait défendu qu'on importât de la Bavière du blé dans le Tyrol; il nie que ce soit les ultramontains qui aient provoqué la discorde en Allemagne, et déclare qu'il serait bientôt temps

que les démêlés confessionnels cessassent en Allemagne. Les catholiques d'Allemagne, dit M. Beda Weber, ne comptent ni sur l'empereur catholique ni sur l'empereur protestant, ils s'appuient maintenant sur la volonté du peuple, ils n'aspirent qu'à des droits égaux et ils s'en trouveront mieux qu'à l'époque où ils servaient à des buts dynastiques. La souveraineté du peuple est le moyen qui nous met en état de vivre paisiblement les uns à côté des autres. M. Giskra m'a attribué l'art de chasser les démons; je voudrais bien le posséder pour l'appliquer à cette assemblée. Si les circonstances le permettaient, je désirerais un empereur autrichien héréditaire, mais comme cela n'est pas possible, je ne veux pas non plus d'un empereur héréditaire prussien. Je vote pour un empereur élu par tout le peuple au moyen du suffrage universel, et, si la chose est inexécutable, pour un président.

M. Rümelin déclare qu'il est du petit nombre des députés du Sud de l'Allemagne qui désirent un empereur prussien héréditaire. Il regrette que M. Paul Pflizer ne soit pas ici pour défendre une idée qui lui apparaissait, il y a déjà quatre ans, comme le salut de l'Allemagne. L'orateur ne convient pas qu'il soit question d'un partage et d'un démembrement de l'Allemagne. Mais quand même ce serait vrai, dit-il, je préférerais me faire couper un bras plutôt que d'en avoir deux, dont l'un adhérerait au corps d'une autre personne. (Rires.) Il vaut mieux, à mon avis, avoir une petite Allemagne que pas d'Allemagne du tout. Cette Allemagne ne sera jamais la Prusse; les 8 millions du Sud de l'Allemagne sont une garantie pour l'Autriche que la politique de la maison de Brandebourg ne prédominera pas en Allemagne; nous ne pourrions avoir une position indépendante que si la Prusse est placée pour toujours et non temporairement à la tête de l'Allemagne. La Prusse ne renoncera pas pour une élection de six ans à sa position comme grande puissance européenne. L'hérédité est une idée grande et haïrie; tout ce que vous mettriez à sa place ne serait que provisoire. Ce n'est pas l'avenir qui doit fonder la constitution de l'Allemagne, mais la constitution qui doit fonder l'avenir de l'Allemagne. (Adhésion à la droite.)

M. Uhland se prononce pour l'élection périodique du chef de l'empire par les représentants du peuple. Il espère que le nouvel essor qui vient de prendre l'Allemagne fera naître de grands caractères et que désormais ce ne seront que les plus éminents qui seront appelés à la direction des affaires; or, cela ne sera possible que par la libre élection et non par l'hérédité. Je me suis déjà prononcé, dit l'orateur, contre l'empereur héréditaire des doctrinaires, lorsqu'il était encore dans les langes entre les mains des 17 hommes de confiance adjoints aux membres de la diète; je ne l'ai pas pris en plus grande affection depuis qu'il cherche sérieusement à se hisser sur le trône. Avec l'hérédité, il faudrait renoncer à la liberté du droit électoral. Faisant allusion aux rapports de l'Autriche, l'orateur dit que l'unité allemande doit comprendre toutes les tribus allemandes; car c'est une triste unité que celle qui exclut tout un tiers de l'Allemagne. Rejetez l'hérédité, dit en terminant l'orateur, ne créez pas un état qui domine à l'exclusion des autres; ne renoncez pas à l'Autriche; sauvegardez le droit électoral, ce précieux droit du peuple, ce dernier indice, toujours agissant, de l'esprit qui nous a envoyés ici.

M. Dahlmann déclare que défendre l'hérédité lui semblerait être la même chose que si quelqu'un voulait faire l'éloge du livret. Lorsqu'en 1813, dit-il, il était question de rappeler les anciens princes, un vieillard se trouvait dans un cabaret de village où paraissait prévaloir l'opinion opposée, se leva et dit: « C'est un vieil âne, il est vrai, mais il faut qu'il soit remplacé sur le trône de ses pères. » (Rires.) Cette anecdote prouve, poursuit l'orateur, que le poids d'une maison peut contrebalancer les fautes et les vices d'un prince particulier. Une longue et dure expérience m'a appris qu'il nous faut une unité pour laquelle le tout soit l'essentiel, une maison régnante dont l'existence s'appuie sur l'Allemagne et non ailleurs. L'Autriche ne peut pas être cette maison régnante; elle est composée de trop d'éléments étrangers, elle ne nous appartient jamais entièrement. Les Hohenzollern de la Prusse seront pour nous cette maison régnante, et la meilleure comme la plus mauvaise volonté ne saurait empêcher qu'elle ne le soit. Ainsi il ne s'agit pas d'élection, mais de nous assurer de prime abord que nous n'aurons pas de maison régnante à la cause allemande. Or, cela n'est pas possible. En Prusse même il y a bien des personnes qui pensent que la Prusse ne doit pas sacrifier une grandeur certaine à une grandeur incertaine. Sans doute, elles oublient que la base de la monarchie du grand électeur et de Frédéric II n'existe plus, et que la Prusse ne peut être grande que par et avec l'Allemagne. Une puissance comme la Prusse ne peut pas être placée à la tête de l'Allemagne à titre d'essai; un pays ne renonce pas pour trois, six ou douze ans à ce qui fait son essence, mais seulement pour passer à tout jamais à une condition et à une vie supérieure. D'après ma plus intime conviction, il ne faut chercher le salut de l'Allemagne que dans un empereur prussien héréditaire, et je croirai toujours que Dieu, dans son incompréhensible miséricorde, nous a montré la voie dans laquelle nous devons entrer.

M. Fröbel trouve que l'hérédité est une violation du paragraphe des droits fondamentaux, qui porte quiconque a les facultés requises pourra être admis à remplir des fonctions publiques. Il discute ensuite la question de l'élection du point de vue démocratique et se prononce pour la plus courte période et pour l'élection par le peuple.

M. de Vincke prétend que dans un Etat électif on ne choisit pas le meilleur citoyen, mais le plus mauvais. En France, dit-il, chacun s'accorde à reconnaître que Louis Napoléon a été élu non pas parce qu'on voulait de lui, mais parce que chacun voulait quelque chose d'autre et ne croyait pas que le moment fût déjà venu pour cela. Chez nous, les candidats qui auraient été écartés continueraient la lutte après l'élection, et l'union serait remplacée par la discorde qu'on organiserait systématiquement. Celui qui serait placé à la tête du pouvoir mettrait tout en œuvre pour changer en faveur de sa famille l'état électif en état héréditaire. Plus la période sera courte, plus ces inconvénients auront des suites fâcheuses. Le monarque héréditaire n'a pas d'autres intérêts que ceux de l'Allemagne. Pour ce qui est des dépenses, qu'on jette les yeux sur la France, qui, après un gouvernement de 10 mois, a un déficit qui s'élève à la moitié du budget, désordre financier qui n'a pas son pareil en Europe. L'incapacité d'un souverain n'empêche pas la machine gouvernementale de fonctionner, comme cela s'est vu en Angleterre sous Georges III. On ne peut remédier au particularisme des dynasties qu'au moyen d'un puissant monarque héréditaire. L'orateur s'attache ensuite à démontrer que la monarchie héréditaire est dans l'intérêt de la gauche; il dit que la république est impossible pour le moment, qu'à chaque changement on voit surgir l'anarchie, qui serait combattue par les classes aisées, conjointement avec les gouvernements particuliers et qui aboutirait au régime militaire. On dit, poursuit l'orateur, que quand une fois on aurait la monarchie héréditaire, on ne pourrait s'en défaire que par une révolution. Mais votre veto suspensif vous offre un moyen bien simple. Décrêtez trois fois l'une après l'autre l'établissement de la république, et ni un roi ni un empereur ne pourront rien contre cette résolution. Si l'Autriche se soumettait aux conditions nécessaires pour son accession à l'état allemand fédéré, j'aime mieux que l'empereur d'Autriche fût placé héréditairement à la tête de l'Allemagne, et que le roi de Prusse se soumit à lui, que de voir ces deux souverains ou un directeur diriger alternativement les affaires de l'Allemagne. Au reste, il ne peut être question de l'hégémonie prussienne. La Prusse songe pas à dominer les autres tribus; il n'y a que la dynastie prussienne qui serait appelée à la tête de l'Allemagne, parce que la Prusse est la plus grande puissance et qu'elle possède les meilleures bases pour la création d'une forte Allemagne.

L'orateur, après avoir réfuté l'accusation de M. Eisenstuck, à savoir que la politique commerciale de la Prusse inclinait trop vers l'Angleterre, termine par ces mots: Si l'histoire enregistre nos noms dans ses annales, nous désignerons comme ayant été partisans de l'unité allemande, tandis que nos adversaires se trouvent dans tous les camps, chez ceux qui veulent la république et qui ne la croient pas encore possible, chez ceux qui s'inquiètent que le catholicisme court des dangers, chez ceux enfin qui déclament qu'ils voteraient pour un empereur autrichien, si la chose pouvait se faire, mais qu'ils croient devoir se prononcer formellement contre un empereur

Prussien. Quant à nous autres Prussiens, nous ne professons jamais, dans le cas contraire, de pareils principes.

On passe ensuite au vote. Contrairement à l'avis du président, appuyé par M. de Vincke et combattu par MM. Welcker, Wigard, etc., l'assemblée décide, par 270 voix contre 216, de voter en premier lieu sur le principe de l'hérédité.

La proposition de MM. Dahlmann, Beseler, de Soiron, M. de Gagern, etc :

« La dignité de chef de l'empire sera héréditaire dans la famille du prince auquel elle est confiée ; elle se transmet de mâle en mâle par droit de primogéniture. »

Est rejetée par 263 voix contre 24 ; celle de MM. Gülich, Mittermaier, Scheffer : « L'empereur sera élu à vie. » Est rejetée par 413 voix contre 39 ; celle de MM. Waitz, Zell et Tellkampff :

« La dignité de chef de l'empire sera conférée de 12 en 12 ans à l'un des princes régnants de Prusse, d'Autriche, de Bavière, de Saxe, de Hanovre et du Wurtemberg. »

Est rejetée par 442 voix contre 14 ; celle de MM. Ahrens, Schuler (de Iéna), H. Simon, Wigard, Welcker, S. maruga, etc. : « Le chef de l'empire est élu pour 6 ans. » est rejetée par 264 voix contre 196 ; celle de M. Neugebauer : « Le chef de l'empire sera élu pour 3 ans. » est rejetée par 350 voix contre 120.

La proposition de M. Scholz de Darmstadt, tendant à une élection pour un an, a été retirée par son auteur. Il en est de même de la proposition de M. Hoffen, tendant à provoquer la décision des électeurs primaires sur la forme du gouvernement de l'empire.

Par conséquent, aucune proposition n'a obtenu la majorité. Dans la séance de jeudi 25 janvier, la discussion a été ouverte sur le 2^e du chapitre « du chef de l'empire. »

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 18 JANVIER. — Le gouvernement a appris l'entrée en Guipuzcoa et en Navarre de deux petites bandes carlo-républicaines fortes de 200 hommes. On apprenait presque en même temps, par dépêches télégraphiques, que la bande entrée en Guipuzcoa, avait été forcée d'évacuer le territoire de cette province et qu'elle s'était dirigée vers la Navarre. Les troupes de Guipuzcoa l'y ont suivie, la serrant de très près, et l'on ne doute pas que d'ici à très-peu de jours, ces bandes, froidement ou hostilement reçues par la population et chaudement poursuivies par des détachements de notre armée, auront repassé la frontière. On croit que ce mouvement avait pour but d'opérer une diversion dans l'intérêt des factieux de la Catalogne, que le général Manuel de la Concha poursuit sans relâche. L'entrée de carlo-républicains en Guipuzcoa et Navarre est commentée défavorablement pour le gouvernement français par quelques personnes, et le journal *La Espana* attaque même le gouvernement français à ce sujet ; mais en général on ne rend pas ce gouvernement responsable de ce fait. C'est une dernière tentative désespérée qu'ont voulu faire les factieux et dont les conséquences retomberont sur eux.

NOUVELLES DE LA CATALOGNE.

Le général Nouvillas est sorti de Gironne le 14, pour aller attaquer Cabrera à Amer, où il se tenait depuis quelque temps. La colonne entière n'a pas été nécessaire pour déloger le chef carliste de cette position, car, à l'approche du bataillon d'avant-garde, Cabrera l'a lâchement abandonnée, refusant le combat. En franchissant, il ne put éviter un engagement avec la colonne principale, qui l'obligea à se retirer après un combat très-vif. Dans le combat critique où se trouvait Cabrera, il n'eut d'autre parti à prendre que de se réfugier dans les montagnes presque inaccessibles de Monseny, où nous ne pensons pas qu'on le laisse longtemps tranquille. En passant par Coll-Furni, il a manqué de donner en plein dans la forte division du général Concha ; il n'a dû son salut qu'à un hasard extraordinaire.

Nouvelles d'Italie.

Le gouvernement qui s'est attribué la dictature à Rome vient de décréter l'établissement d'une commission *de salute publico*. Le décret, portant cette mesure, est conçu en ces termes :

« Considérant que la convocation d'une assemblée nationale a été déclinée par le vœu universel et qu'elle est commandée par la nécessité de consulter le peuple pour établir un ordre politique et pourvoir aux besoins urgents du trésor ;

« Considérant que les tentatives faites pour empêcher la convocation de cette assemblée, est une atteinte patente aux droits du peuple, seul juge compétent pour décider les grandes questions de l'Etat dans les circonstances extraordinaires où se trouve notre pays ;

« Considérant que sans la convocation de l'assemblée nationale romaine il est impossible de réunir la constituante italienne, qui est appelée à garantir l'indépendance et la liberté de la patrie commune ; considérant que le parti réactionnaire emploie tous les moyens, même les plus vils, pour empêcher la guerre civile et renverser l'ordre et la tranquillité, qui ont rendu admirable notre peuple et assuré la vie et les biens des citoyens ;

« La commission nationale romaine a décrété ce qui suit :

« Tout individu, particulier ou collectif, public ou privé qui tenterait directement ou indirectement d'empêcher la convocation des collèges électoraux appelés à nommer les représentants de l'assemblée nationale, ou chercherait à allumer la guerre civile en conseillant au peuple ou à l'armer de désobéir aux autorités constituées, est déclaré perturbateur de l'ordre public, ennemi de la patrie, et sera puni suivant toute la rigueur des lois ;

« A cet effet, il est établi à Rome une commission de salut public présidée par le préfet de police, et destinée à exécuter rapidement et énergiquement la loi. »

« Chaque président établira dans sa province une commission analogue. Les ministres de l'intérieur et de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret. Rome, le 18 janvier 1849.

Signé : G. R. RUZZARELLI, ARMELLINI, F. CALZETTI, L. MAMIANI, P. STERINI, P. CAMPANELLO.

De son côté, le cardinal Baluffi, chef du diocèse d'Imola, a publié la circulaire suivante :

« Vous devez avoir eu connaissance de la protestation du saint-père, datée de Rome du 1^{er} janvier.

« Pour obéir en ce qui me concerne particulièrement, à l'ordre spécial de S. S. je vous rappelle qu'elle a défendu, par l'acte ci-dessus, à qui que ce soit, de prendre une part quelconque aux réunions qui ont pour but de réunir les individus destinés à composer la constituante romaine, sous peine d'encourir les censures de l'Eglise, entre autres l'excommunication, dont sont déjà frappés ceux qui ont apporté leur concours à ladite

constituante, ou fait tout autre acte contraire à la souveraineté pontificale. Je vous envoie la bénédiction pastorale.

« Imola, 13 janvier. »

Les Autrichiens se concentrent sur la rive gauche du Pô ; leur quartier-général est à Ariano.

On parle aussi de la concentration à Capoue d'un corps de 8,000 hommes suisses, napolitains et espagnols.

— On lit dans une correspondance adressée de Rome au *Journal des Débats* :

« Pie IX, en se servant des armes spirituelles contre ses sujets révoltés, fait prévu par les lois de l'Eglise, est resté dans son droit. La seule objection qui pourrait s'élever contre cet acte de sa double souveraineté est celle-ci : Est-il opportun ? Excommunier en 1849, n'est-ce point un anachronisme ? Sans doute, c'en est un ! Mais sur qui doit en retomber la responsabilité ? Qui l'a rendu nécessaire ? Et d'ailleurs sont-ils donc si rares les anachronismes depuis le 24 février 1848 ? Celui-ci du moins a cela de bon qu'il retient une population égarée sur la pente de l'abîme où vos anachronismes à vous ont précipité d'autres populations ; il a cela de bon qu'il emploie la parole là où il a fallu ailleurs employer les baïonnettes ; enfin il a cela de bon qu'il réussit.

« Oni, cette fois, la voix sévère et paternelle du pape a trouvé de l'écho. Les journaux vous auront raconté les outrages dont elle a été l'objet de la part de quelques sicaires soudoyés. Ne voyez dans cet essai de saturnales qu'une hideuse exception. Il n'y a eu dans les masses ni mépris, ni injures, ni dédain pour l'excommunication du 1^{er} janvier. Il y a eu douleur chez tous et remords chez beaucoup. L'impression produite est telle, que s'il y avait eu un seul homme d'action dans la ville cette semaine, le pape serait peut-être à cette heure-ci rentré au Quirinal.

« Un homme, un homme, voilà ce qui nous manque. La garde civique, honteuse des escamotages dont elle a été le jouet, est impatiente de briser le joug des mineurs. Les provinces commencent à s'assembler au son des cloches, et à redemander le pape. Les élections pour la constituante, fixées au 21 de ce mois, seront probablement ajournées faute de votants. Je le rappelle, il ne nous manque qu'un homme.

« On affiche en ce moment un décret du ministère portant création d'un comité de sûreté publique pour veiller à tout ce qui pourrait détourner les Romains de prendre part aux élections de l'assemblée nationale. Cela promet. »

— Deux documents importants nous arrivent d'Italie. C'est une lettre de Pie IX au général Zucchi, et l'ordre du jour par lequel le général fait connaître cette lettre aux troupes pontificales.

Après avoir fait appel à la fidélité des troupes, le général ajoute :

La devise du soldat est honneur et fidélité : elle doit nous tracer notre route dans tous les temps, dans toutes les circonstances. L'âme du saint-père, profondément affligée de la honteuse conduite de la garnison de Rome, le 16 novembre, trouve une consolation dans la fidélité des autres troupes. « Je voudrais, continue le général, pouvoir vous exprimer les sentiments paternels de S. S. pour ses troupes fidèles, tels que je viens de les entendre de sa propre bouche ; il m'est impossible de les rendre ; et ceux-là seulement peuvent s'en faire une idée qui connaissent sa magnanimité et sa bonté inépuisable. Je suis donc sûr qu'aussitôt la réception de cet ordre du jour (lequel sera lu pendant trois jours consécutifs, afin que personne ne puisse dire qu'il n'en a pas eu connaissance), j'aurai la satisfaction de pouvoir mettre aux pieds du bien-aimé pontife l'assurance que tous les chefs de corps se sont mis en correspondance avec moi, et de pouvoir garantir à S. S. tant en leur nom qu'au nom des troupes que je commande, qu'ils ne recevront d'autres ordres que ceux qui seront émanés de l'autorité légitimement instituée par notre auguste souverain. Cette prompte obéissance fera connaître au monde que l'honneur et la discipline ne sont pas éteints dans les troupes pontificales, et que l'opprobre de quelques misérables ne doit pas retomber sur l'armée entière. »

Cette proclamation indique que la commission de gouvernement se prépare à quitter Rome. Voici la lettre de S. S. au général.

« Monsieur le lieutenant-général Zucchi,

« Quand vous avez été appelé par nous au service du saint-siège, avec la haute mission de diriger et d'organiser les troupes pontificales, nous avons été très-satisfait de vos loyales paroles et de vos sentiments d'attachement profond à l'ordre et à notre personne ; en mettant aussitôt la main à l'œuvre, vous avez confirmé par vos actes les expressions de vos lèvres. Mais la tempête soulevée par les ennemis de la société a suspendu vos opérations et vos espérances. La conduite tenue par les troupes en garnison à Rome dans le mois de novembre dernier, tandis que vous étiez retenu à Bologne pour une mission importante que nous vous avions confiée, a été pour nous une souveraine affliction. L'honneur militaire honteusement souillé, les devoirs de l'obéissance odieusement trahis, le mépris encouru dans l'Etat, dans l'Italie, dans le monde, ont été et sont les fruits qu'a recueillis cette troupe dans la funeste journée du 16 novembre, en quittant la place du Quirinal, convertie du honteux manteau de la trahison. Toutefois, nous savons distinguer les militaires traités des militaires séduits, et en conséquence nous vous chargeons de faire connaître à toutes les troupes sans exception, mais spécialement à celles qui ont conservé l'honneur et la foi militaire, que nous attendons d'elles un acte d'obéissance et de dévouement en coopérant à maintenir dans la fidélité à leur souverain les provinces qui sont encore tranquilles ; en soutenant les représentants légitimes du gouvernement librement choisis par nous, et en refusant de prêter obéissance aux ordres de soi-disant gouvernement de Rome ; en s'appliquant à conserver partout l'ordre et la tranquillité, les rétablissant là où ils sont troublés et se tenant disposés à recevoir et à exécuter ce qui leur sera commandé par l'autorité légitime. Que s'il nous est agréable d'accorder le tribut d'éloges mérités à cette portion des troupes, spécialement à celles qui sont en garnison à Bologne, et qui ont garanti la tranquillité à ses paisibles citoyens, nous exhortons en même temps par votre entremise les troupes qui ont été séduites à réparer la grave faute qu'elles ont commise, et nous prions le Seigneur de daigner opérer ce grand miracle, de ramener les traîtres au repentir.

« Recevez, monsieur le lieutenant-général, la bénédiction que nous vous donnons de tout notre cœur. »

« Gaëte, 5 janvier 1849. PIVS PP. IX. »

Nouvelles de France.

PARIS, 24 JANVIER. — Nous avons parlé d'une conspiration républicaine signalée par l'assemblée nationale et au profit de laquelle il aurait été délivré dix passeports en blanc à la préfecture de police. Sur cette fameuse affaire des passeports, l'assemblée nationale répond en ces termes à une interpellation de l'Ere nouvelle :

Les passeports ont été délivrés le jour même du remplacement de M. Gervais (de Caen).

Par qui ? Par le chef de bureau récemment nommé par M. Gervais (de Caen).

A qui ? A M. Gervais (de Caen).

Sur l'ordre de qui ? De M. Gervais (de Caen) lui-même.

« Mais pourquoi dix passeports à Pétersbourg ? Pourquoi dix passeports en blanc ? Voilà ce que nous ne savons guère mieux que l'Ere nouvelle, et ce qui appelle, suivant nous, une prompte et sérieuse investigation. »

Cela pourrait avoir l'avantage de donner le secret de certains actes de méurs inexplicables jusqu'à ce jour.

Il se raconte dans les couloirs de la chambre des faits dont il serait bon de percer le mystère.

M. Gervais (de Caen) se doit à lui-même de donner des explications. M. Rebillet le doit au gouvernement, dont il a la confiance, et au public, dont il a l'estime.

— L'administration des contributions indirectes publie dans le *Moniteur* le tableau de la production et de la consommation du sucre indigène, depuis le commencement de la campagne 1848-49, jusqu'à la fin du mois de décembre 1848.

Nous voyons dans ce tableau que le nombre des fabriques en activité est descendu de 306 à 283, ce qui présente une diminution de 23, et que les quantités fabriquées ont baissé de 32 millions de klogr. à 24 millions, ce qui laisse une différence de 8 millions, soit de 25 p. c.

Si à ces 24 millions, fabriqués depuis le commencement de la campagne actuelle, on ajoute environ 20 millions qui restaient de la campagne précédente, on trouve un total de 44 millions, tandis que le chiffre correspondant n'était que de 34 millions à la fin de l'année 1847.

Les mises en consommation et les décharges sont un peu plus considérables à la fin de décembre 1848 qu'elles n'étaient à la fin de décembre 1847 : elle se sont élevées de 15 millions à 19 millions ; c'est une augmentation de 4 millions ; mais comme, ainsi que nous venons de le dire, les quantités fabriquées ont diminuées au commencement de la campagne présentent un excédant de 10 millions sur le chiffre correspondant de 1847, il en résulte que les restes sont supérieurs de 6 millions à ce qu'ils étaient alors : ils montent à 25 millions ; on voit donc qu'il existe dans les fabriques ou dans les entrepôts une masse de sucres indigènes qui dépasse de 1 million la quantité fabriquée pendant la campagne.

— Une nouvelle assez importante a vivement agité aujourd'hui les habitués de la bourse. On disait que la commission des droits indirects, nommé par l'Assemblée nationale, devait proposer à la chambre de créer un nouvel impôt sur les engagements et bordereaux des agents de change et des courtiers en marchandises. Cet impôt serait fixé par exemple à 25 francs pour tout achat ou vente à terme de 5,000 francs de rente 5 p. c. ou de 3,000 francs de rente 3 p. c. Un tarif serait établi pour les négociations d'actions de toute nature, tant au comptant qu'à terme. Il serait question en outre d'élever à 120 le nombre des agents de change, qui est fixé jusqu'à présent à 60.

L'adoption de ces mesures serait assurément de nature à bouleverser toutes les habitudes des spéculateurs et des agents de change. Ceux-ci prélèvent maintenant 50 fr. de courtage par négociation de 5,000 de 5 p. c. ou de 3,000 de 3 p. c. Il faudrait donc ou porter ce courtage à 75 fr., ce qui réduirait beaucoup le nombre des affaires à terme, ou le laisser à 5 fr., en mettant le nouvel impôt à la charge de l'agent de change. En outre, si l'Etat faisait timbrer les engagements de transactions à terme, il serait forcé de reconnaître la légalité de ce genre d'affaires aléatoires. Enfin, ce nouvel impôt aurait de toute manière pour résultat de diminuer la valeur des charges d'agent de change.

— Des troubles graves ont eu lieu à Gourdon (Lot) pour le recouvrement de l'impôt des 45 centimes. C'est à Nozac que les troubles ont commencé, les agents du trésor ayant été menacés, on fit intervenir un détachement du 35^e de ligne, qui se trouva en présence d'une foule compacte de paysans armés de fusils, de haches, etc., et rétrograda jusqu'à Gourdon, poursuivi à coups de pierres par les insurgés. Le village de Gourdon fut envahi par la populace exaspérée, qui se rendit à la sous-préfecture pour exiger du sous-préfet qu'il signât une pétition pour la suppression de l'impôt des 45 centimes. Ce magistrat ayant opposé un refus formel, les paysans furieux, ont mis à sac l'hôtel de la sous-préfecture, et le sous-préfet n'a pu leur échapper que difficilement. Il s'est réfugié dans un château aux mauvais traitements des habitants qui sont restés maîtres de la place. Le 20 janvier la garnison de Cahors ayant en tête M. le préfet du Lot, se dirigeait en toute hâte vers le lieu de l'insurrection, et sur la nouvelle que le tocsin sonnait dans toutes les communes rurales du canton de Gourdon, des renforts de troupes ont été requis immédiatement à Montauban et à Périgueux.

— Hier matin, entre cinq et six heures, une bande d'insurgés récemment armés à fait sa rentrée à Paris en se dirigeant vers le faubourg Saint-Atoine par la rue Saint-Lazare. Cette bande faisait entendre des chants révolutionnaires qui mettaient tous les habitants paisibles en émoi sur son passage.

VIE DE FRANKLIN A L'USAGE DE TOUT LE MONDE,

PAR M. NIGNET.

DE LA SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

(Suite. — Voir le *Journal de La Haye*, d'avant-hier.)

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE VII.

Vie publique de Franklin. — Divers emplois dont il est investi par la confiance du gouvernement et par celle de la colonie. — Son élection à l'assemblée législative de la Pennsylvanie. — Influence qu'il y exerce. — Ses services militaires pendant la guerre avec la France. — Ses succès à Londres comme agent et défenseur de la colonie contre les prétentions des descendants de Guillaume Penn, qui en possédaient le gouvernement héréditaire.

La vie publique de Franklin avait commencé bien avant que se terminât sa vie commerciale. Il les mêla quelque temps ensemble, jusqu'à ce qu'il se consacra tout-à-fait à la première en abandonnant la seconde. Dès 1736, il avait été nommé secrétaire de l'assemblée législative de Pennsylvanie. Le maître général des postes en Amérique l'avait désigné, en 1737, comme son délégué dans cette colonie. A la mort de ce fonctionnaire important, survenue en 1753, le gouvernement britannique, appréciant son habileté, l'investit de cette grande charge, qui lui offrit l'occasion de rendre les relations plus actives et la civilisation plus étendue en Amérique, de procurer à l'Angleterre un revenu postal plus considérable, et de percevoir lui-même de vastes profits. Il déboursa beaucoup d'argent pendant les premières années pour améliorer ce service, qui rapporta ensuite trois fois plus, et dont se richifiaient utilement l'agriculture et le commerce des colonies.

La confiance qu'inspiraient son intelligente sagesse et son inaltérable justice, lui valut les emplois les plus divers. Le gouvernement le nomma juge de paix ; la corporation de la cité le choisit pour être l'un des membres du conseil commun, et ensuite *alderman*. Ses concitoyens, sans qu'il brigât leur suffrage, l'envoyèrent à l'assemblée de la province, et renouvelèrent d'eux-mêmes son mandat par dix élections successives. Il avait pour maxime de ne jamais demander, refuser ni résigner aucune place, et

Il les remplit toutes aussi bien que s'il n'en avait eu qu'une seule.

Entré dans l'assemblée de Pennsylvanie, il y obtint un crédit immense. Il devint l'ame de ses délibérations, et rien ne s'y fit sans qu'il en inspirât le projet et qu'il en dirigeât l'exécution. Il avait toujours soin de disposer les esprits à ce qu'il fallait voter ou entreprendre, par des publications courtes, vives, concluantes, qui lui valaient l'assentiment du public et entraînaient sa coopération.

Il fallut mettre les colonies en état de défense. La Pennsylvanie en avait particulièrement besoin; elle n'avait ni troupes, ni armes. Sur la provocation de Franklin, dix mille hommes s'associèrent pour s'organiser en milice et pour acquérir des canons. On en acheta huit à Boston, on en commanda à Londres; et Franklin alla en réclamer auprès du gouverneur royal de New-York, Clinton, qui ne voulait pas en donner d'abord, et de qui il en obtint dix-huit au milieu des épanchements adroits d'un repas.

Mais le danger devint plus redoutable pendant la guerre de sept ans. Les Français du Canada, avec les sauvages de leur parti, descendent les lacs pour attaquer les colonies anglaises du côté du continent. Celles-ci, alarmées, envoyèrent des commissaires à Albany pour aviser, avec les six nations indiennes, aux moyens de défense.

Le général Braddock débarqua en Virginie, pénétra dans le Maryland, et se disposa, après avoir franchi les Alleghany, à s'avancer, en longeant les lacs, jusqu'aux frontières du Canada. Les moyens de transport lui manquèrent. L'astuce et l'ingéniosité de Franklin lui procura, en quelques jours, cent cinquante charriots et quatre cents chevaux de selle et de bât qui lui étaient nécessaires.

Après la défaite de Braddock, Franklin fit voter par l'assemblée de Pennsylvanie une taxe de 50,000 liv. st. (1,200,000 fr.), à ajouter aux 10,000 liv. st. (240,000 fr.), qui avaient été levées auparavant, sur sa proposition. Il obtint qu'on organisât régulièrement la milice, et qu'on la formât aux manoeuvres. Comme la frontière de cette colonie se trouvait particulièrement exposée aux invasions, et que les colons y étaient attaqués par les sauvages qui dévastaient leurs habitations, les tuaient et les scalpèrent, Franklin fut chargé de la protéger au moyen d'une ligne de forts.

Après la défaite de Braddock, Franklin fit voter par l'assemblée de Pennsylvanie une taxe de 50,000 liv. st. (1,200,000 fr.), à ajouter aux 10,000 liv. st. (240,000 fr.), qui avaient été levées auparavant, sur sa proposition. Il obtint qu'on organisât régulièrement la milice, et qu'on la formât aux manoeuvres. Comme la frontière de cette colonie se trouvait particulièrement exposée aux invasions, et que les colons y étaient attaqués par les sauvages qui dévastaient leurs habitations, les tuaient et les scalpèrent, Franklin fut chargé de la protéger au moyen d'une ligne de forts.

Cette question des taxes devint, dès ce moment, une source de difficultés. On vit les talents de Franklin dans un jour nouveau et éclatant. Avant de surseoir à la grave question qui divisait la Grande-Bretagne et ses colonies, elle avait été luttée très vive entre la Pennsylvanie et les héritiers de Guillaume Penn qui étaient les propriétaires de cette colonie.

Franklin fut chargé de la protéger au moyen d'une ligne de forts. Il plaça à la tête d'une troupe d'environ cinq cents hommes armés de fusils et de haches, Franklin, qui était bon à tout, s'avança vers le nord-ouest, à l'âge de cinquante ans, dans les rigueurs du mois de janvier de l'année 1756, bivouaqua au milieu des pluies et des neiges, fit le général et l'ingénieur, poursuivait les Indiens qu'il éloigna, et éleva, dans des lieux propices et à des distances convenables, trois forts qui se soutenaient mutuellement. Dans ces forts, construits avec des troncs d'arbre, entourés de fossés et de palissades, il laissa de petites garnisons sous les ordres du colonel Clapham, très expérimenté dans la guerre contre les sauvages.

tructions qu'ils donnaient à leurs mandataires, ils leur avaient interdit de sanctionner les bills qui n'affranchiraient pas leurs propriétés des charges imposées au reste de la province. Depuis quelque temps le désaccord était devenu d'autant plus animé à cet égard, que l'assemblée avait voté des levées d'argent fréquentes et considérables pour les besoins et la défense de la colonie.

Mais enfin, en 1757, l'assemblée ayant voté pour le service du roi une somme de 100,000 livres sterling (2,400,000 fr.), dont une partie devait être remise au général Loudon, le gouverneur Denny en interdit la levée, parce qu'elle devait peser aussi sur les biens des propriétaires.

Arrivé en Angleterre, le délégué de la Pennsylvanie y trouva l'opinion publique mal instruite et mal disposée. On avait représenté la colonie comme ingrate envers les descendants de son fondateur, et comme refusant elle-même les moyens de résister aux Français du Canada et de repousser les sauvages des hauts lacs.

Le succès qu'avait obtenu l'habile négociateur de la Pennsylvanie lui fit un grand honneur dans le reste de l'Amérique. Aussi le Maryland, le Massachusetts, la Géorgie, pleins de confiance en lui, le nommèrent leur agent auprès de la métropole. Il rendit profitable à toute l'Amérique anglaise la prolongation de son séjour à Londres.

Après les différends de la Pennsylvanie avec les descendants de son fondateur, survinrent des contestations plus graves entre toutes les colonies et la métropole. Cette fois aussi Franklin fut chargé de soutenir les droits de l'Amérique contre les prétentions de l'Angleterre.

THEATRE ROYAL FRANÇAIS DE LA HAYE. Samedi 27 Janvier 1849. — (Représentation n° 95.)

LUCIE DE LAMNEMOOR, grand opéra en quatre actes, paroles imitées de l'italien par M. G. Vaex, musique de Donizetti. SUIVIE DE LA PREMIERE REPRESENTATION DE LE PREMIER COUP DE CANIF, Vaudeville nouveau en deux actes, par MM. Anicet Bourgeois et Edouard Brisebarre.

ANNONCES. EN VENTE Chez LES HERITIERS DOORMAN, Libraires, Lange Poten à La Haye, T. H. HENDRIKSEN, Hoogstraat, à Rotterdam, B. TARRIDE, Longue rue de l'Ecuyer, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, Place Verte à Anvers.

NOUVELLE EDITION, AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES, LA PRESERVATION PERSONNELLE, (33e EDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS, AVEC QUARANTE GRAVURES. Prix: 5 Fr. — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets déviés, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale; toute passion, en finissant les attributs de la virilité; illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observations pratiques sur les habitudes secrètes des collèges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hyppocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc. par le docteur Samuel E. MERT, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, membre honoraire de la société médicale de Londres, licencié au collège des pharmaciens de la même ville, etc.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE. AMSTERDAM, JEUDI 25 JANVIER. — La tendance générale de notre bourse était aujourd'hui très-ferme. Les fonds hollandais plus recherchés. — Les demandes en 4 1/2 russes continuent. — Les autrichiens étaient plus en faveur. — Les fonds espagnols et portugais se sont bien maintenus à leur cours. — Les fonds américains du Sud n'ont pas varié. — Les grecs se plaçaient en hausse.

ROTTERDAM, JEUDI 25 JANVIER. — Les intégrales étaient aujourd'hui plus en faveur, mais sans donner lieu à des opérations étendues. Les fonds belges également plus volés. Les fonds espagnols plus faibles et offerts; le 3 % int. seul s'est bien soutenu. Rien d'important ne s'est traité dans les autres fonds qui cependant étaient généralement en baisse et offerts.

PARIS, MERCREDI 24 JANVIER. — Les fonds qui, hier, avaient paru se ranimer un peu, sont revenus, aujourd'hui, à l'état de stagnation de ces derniers jours; et, faute de spéculation, les fonds publics ont fléchi un peu. Il n'a circulé aucune nouvelle digne de remarque; on a dit seulement que l'ordre avait été donné à l'état-major de la garde nationale, d'augmenter le nombre d'hommes des patrouilles. La mise à l'ordre du jour de la question de l'amnistie, n'a pas produit d'effet à la bourse, parce qu'on pense que la proposition du citoyen Lagrange ne sera pas prise en considération.

LONDRES, MARDI 23 JANVIER. — Les fonds ont baissé légèrement aujourd'hui, à cause de quelques ventes au comptant. Les consol. ont fait d'abord 90 1/4 et ont ensuite baissé à 89 7/8 pour fermer à 90 A. En compte 90. Act. de la Banque 139 à 140. Bons de l'Échiquier 43 à 46 sh. de prime.

MADRID, JEUDI 18 JANVIER. — 3 % 19 7/8 P. (après la bourse 19 3/4 A. — 5 % 10 P. (après la bourse, 9 7/8 à 10 A.) — Dette sans intérêts 4 P. (après la bourse 3 7/8 A.) — Bille de trésor 69 à 70 P. — Banque de St. Ferdinand 55 A., 56 P. — Changes: Paris, 5-14 A., 5-13 P. — Londres 49-10 P.

Table of stock market data for Amsterdam and Rotterdam on Jan 25. Columns include various bond types and their prices.

Table of stock market data for Paris on Jan 24. Columns include various bond types and their prices.

Table of stock market data for London on Jan 23. Columns include various bond types and their prices.

Table of stock market data for Berlin on Jan 23. Columns include various bond types and their prices.

Table of stock market data for Vienna on Jan 20. Columns include various bond types and their prices.

Table of stock market data for Amsterdam on Jan 25. Columns include various bond types and their prices.

Table of stock market data for Amsterdam on Jan 25. Columns include various bond types and their prices.

Table of stock market data for Amsterdam on Jan 25. Columns include various bond types and their prices.

Table of stock market data for Amsterdam on Jan 26. Columns include various bond types and their prices.

LA HAYE, Chez C. van der Meer Spij, N° 75.